

SEANCE DU 15 MARS 2013

MAIRIE DE MONTS

Le quinze mars deux mille treize, à vingt heures, les membres du conseil communautaire, légalement convoqués, se sont réunis en séance ordinaire à la Mairie de Monts, sous la présidence de Monsieur Jacques DURAND.

Etaient présents :

- Commune d'Artannes : Mme DUBOIS-SCHATTEMAN – M. HOULARD – M. MELIN
- Commune d'Esvres : Mme DEGAIL – M. GANGNEUX – Mme GOILLER – Mme TRECUL
- Commune de Montbazou : M. REVÊCHE – M. BAGUET - Mme GINER – Mme RENAUD
- Commune de Monts : M. DURAND – M. GRILLET – M. MAURICE
- Commune de Saint-Branchs : M. AGEORGES - M. ARRAULT – M. BOURINEAU
- Commune de Sorigny : M. ESNault – M. GAUVRIT
- Commune de Truyes : M. LEROY – Mme MASVEYRAUD
- Commune de Veigné : M. MICHAUD – M. CHAGNON – M. GUENault – M. LAFON

Absents excusés : M. CARPENTIER

Pouvoir : Mme MEAUX à M. MAURICE – M. LANDRE à Mme MASVEYRAUD
M. BOUCEBCI à M. GUENault

Secrétaire de séance : M. MAURICE

Afin de tenir compte de l'indisponibilité momentanée du vice-président en charge de la commission des finances, le président de la communauté de communes propose d'inverser l'ordre du jour en commençant par le point 2.1. Le conseil acquiesce.

1.1 TAXE DE SEJOUR 2012 – VERSEMENT DU PRODUIT A L'OTVI

⇒ **DEBAT**

M. Revêche, vice-président en charge du tourisme, rappelle que la taxe de séjour est désormais perçue au réel depuis l'exercice 2012, et non plus au forfait. Il précise que lors du prochain conseil communautaire, l'OTVI viendra faire une présentation de ses actions.

Arrivée de M. LAFON à 20h20.

⇒ **DECISION**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.2333-26 et suivants,

Vu les statuts de la CCVI et notamment son article 2,

Vu la délibération du Conseil Communautaire en date du 13 octobre 2011 relative à la tarification de la taxe de séjour pour l'année 2012,

Vu la convention par objectifs du 8 octobre 2009 entre l'OTVI (Office du Tourisme du Val de l'Indre) et la CCVI,

Vu les actions mises en place par l'OTVI dans le cadre de la compétence tourisme au titre des actions spécifiques « taxe de séjour » en 2012,

Vu l'avis de la commission tourisme en date du 25 février 2013,

Considérant la nécessité de reverser le montant de la taxe de séjour perçu au titre de l'année 2012 par la CCVI, déduction faite du reversement au Conseil Général,

Considérant la nécessité de prendre en compte les versements antérieurs effectués en 2011 par la CCVI à l'OTVI dans le cadre d'actions spécifiques « taxe de séjour » et des avances qui ont pu être faites à ce titre,

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire décide à voix pour, contre et abstentions :

- **De reverser à l'OTVI** le montant dû au titre de la taxe de séjour 2012, déduction faite du reversement au Conseil Général, et des avances versées en 2011, soit un montant de **27.494,14 €**,
- **D'autoriser** le Président à signer tous documents se rapportant à la présente délibération.

Arrivées de MM. MICHAUD et CHAGNON à 20h25.

2.1. DEBAT SUR LES ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2013

Vu l'article L. 2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales aux termes duquel un débat a lieu sur les orientations générales du budget dans un délai de deux mois précédant l'examen de celui-ci et dans les conditions fixées par le règlement intérieur ;

Le conseil communautaire débat des orientations générales du budget 2013 proposées par Monsieur le Président.

En introduction, M. le président rappelle que chaque année le cycle budgétaire est rythmé par de nombreuses décisions et que le débat d'orientation budgétaire (DOB) constitue la première étape de ce cycle. Faisant suite aux choix politiques opérés à l'unanimité ou à la majorité qualifiée selon les cas, M. le président indique que le projet de budget 2013 est marqué, d'une manière générale, par des dépenses notables consécutives aux transferts de compétences, tant en investissement qu'en fonctionnement. Ce projet de budget tient compte également des dépenses contraintes telles que, par exemple, l'augmentation des matières premières, de l'énergie, de prestations externes, de charges d'entretien du patrimoine... La rigidité de ces dépenses de fonctionnement freine leur contraction en dépit des efforts de maîtrise de l'EPCI en ce sens.

M. le président évoque également les recettes qui prennent en compte le gel des dotations de l'Etat pour la troisième année consécutive. Pour autant, considérant les recettes propres de la CCVI, la situation financière est saine. Compte tenu des travaux d'investissement proposés au conseil communautaire, le recours à l'emprunt s'avère certes inévitable mais ce dernier peut être envisagé en toute sérénité.

M. Michaud, vice-président en charge des finances, présente en détail les éléments du débat d'orientations budgétaires à partir des points suivants : l'exécution budgétaire 2012, puis, s'appuyant sur les perspectives économiques 2013 générales, les tendances budgétaires et les orientations pour la communauté de communes en 2013.

Il rappelle que lors du dernier conseil communautaire, le principe de la mise en place des autorisations de programme et des crédits de paiement (procédure AP/CP) a été acté et qu'au vu des nombreux projets proposés, les perspectives budgétaires pour 2014 commencent également à être tracées.

M. Michaud précise que le DOB a été élaboré sur la base d'une fiscalité à taux constants, et qu'il appartient à la CCVI de gérer au mieux ses dépenses de fonctionnement tout en optimisant ses recettes afin de maintenir une fiscalité stable.

Une fois la présentation du DOB effectuée, M. le Président ouvre les débats.

M. Bourineau souhaite faire la déclaration suivante :

« J'ai été heureux d'entendre Patrick MICHAUD dire qu'il fallait faire des économies, du moins qu'il fallait dépenser mieux eu égard à la conjoncture économique et surtout dans l'intérêt général. Ce budget ne me satisfait pas totalement.

En effet, j'ai l'impression que l'on veut se partager le gâteau de fin d'année... On ne sait jamais pour la suite. Mais l'on peut s'interroger sur la répartition des parts.

J'ai beaucoup de mal à comprendre où se place l'intérêt communautaire, la solidarité financière et la cohérence dans la politique d'aménagement du territoire, au travers de ce budget.

Le développement de nos communes est de plus en plus soumis à la décision politique de la CCVI ; mais quand on connaît le fonctionnement des alliances, et parfois les connivences politiques qu'il peut y avoir, si votre commune n'est pas dans cette démarche politicienne, vous avez beaucoup de mal à ce que l'on prenne en considération vos idées.

Si aujourd'hui St Branchs n'avait pas construit son ALSH, je ne suis pas du tout certain que nous serions les premiers sur la liste programmée au budget.

Cela veut dire que depuis le début de ce mandat, je serai encore à dire à mes administrés que j'attends la décision de la CCVI !

Pourquoi en sommes-nous arrivés là ? Nous n'avons fixé aucune règle dans notre aménagement du territoire et certains en profitent par connivence, et ensuite en toute légalité démocratique pour se faire financer des équipements.

J'ai de plus en plus de mal à supporter ce consensus politique qui nous conduit souvent à une entente hypocrite de la part de certains.

Je voudrai maintenant rentrer dans le détail de ce budget.

Je vais commencer par une histoire ancienne qui, là aussi, pose question : la ZAC des Gués .

Où est l'intérêt communautaire ? Où est la solidarité financière ?

Pourquoi pas la ZAC d'Artannes ou celle de Saint Branchs qui, je pense, ont autant d'intérêt pour le territoire. Ces grands aménagements coûtent chers à ces deux communes. C'est vrai que Patrick Michaud m'a déjà fait la remarque : vous êtes petits mais riches.

Il a raison puisque nous sommes les 2 communes qui vont redonner de l'argent à la CCVI, suite au transfert de compétences.

Nous avons épuisé notre tirelire TP. Remarquez, son contenu était très faible !

A l'origine, il me semblait que les communautés de communes avaient été créées dans un esprit de meilleure répartition, sur le territoire, des richesses. Je n'ai pas dû bien comprendre.

Trois piscines. Où est la rationalité économique ? Nous savons qu'une piscine n'est jamais rentable. Mais aujourd'hui des piscines de plein air, c'est totalement dépassé, avec 2 mois d'ouverture et plusieurs jours de pluie. Cela devient aberrant dans la conjoncture économique actuelle.

Le projet des salles sportives multi-activités peut satisfaire tout le monde, mais pose quelques questions sur la rationalisation des équipements. Elle se fera peut être naturellement par faute de financement pour les derniers !

L'hôtel communautaire : j'étais partisan pour qu'il se fasse plus tôt : à savoir au milieu du mandat ; il se fera, à la fin, presque dans la précipitation. Que de temps perdu ! Notre personnel est courageux de travailler dans de telles conditions.

Les compétences économiques, habitat, tourisme : les parents pauvres de tous les budgets, surtout la partie économique qui à mes yeux, est la plus importante puisqu'elle est la source principale de nos recettes ; certains semblent l'oublier.

Je trouve qu'elle a été fortement négligée et a manqué de cohérence, d'ambition et a souvent été sujet à polémiques politiciennes.

Pour ne rien arranger, un sous-effectif de personnel technique a fortement pénalisé le fonctionnement de ces trois compétences, et maintenant nous n'avons plus d'assistante au pôle technique. Cela devient ingérable.

Ce n'est pas respecter leur travail, sans eux on ne peut rien faire.

CC de Loches développement : développement économique : 3 personnes

CCET : 3 personnes, habitat 1.5 + l'urbanisme

L'aménagement du territoire : le document d'orientations générales (DOG) prévoyait des actions :

- *Valorisation du socle agro-naturel*
- *Organisation du développement urbain : Atlas de projets qui permet d'avoir une vision à long terme.*
- *Favoriser le développement économique et les déplacements. Je ne vois rien dans le budget 2013.*

Nous sommes à un tournant de notre société. La mutualisation du personnel et la rationalisation des territoires est inéluctable, mais elle se fera principalement au détriment de la ruralité qui est condamnée à terme à une mutation institutionnelle, mais pas à disparaître socialement.

C'est pourquoi la péréquation financière sera un enjeu politique essentiel de la solidarité et donc du développement du territoire ; mais surtout des petites communes dont les élus doivent se battre chaque jour sur le terrain faute de moyens technique et administratif.

Par conséquent, j'en appelle à un changement de nos mentalités, pour que la politique communautaire soit faite d'une manière plus équilibrée dans un esprit de cohérence économique, sociale et de solidarité, et non de coalition hypocrite, et d'intérêts personnels communaux qui conduisent souvent à l'irrationalité donc à des financements publics gaspillés.

Je finirai en concluant que nous avons une belle communauté de communes avec un territoire ayant un bel avenir, alors ne gâchons pas nos atouts par des ambitions personnelles. »

M. le président prend acte de la déclaration de M. Bourineau, vice-président en charge de l'habitat. Il précise cependant que depuis cinq ans, sur toute décision, sur tout projet, au sein du conseil communautaire comme au sein du bureau, des unanimités ou des majorités se sont à chaque fois dégagées. Sur la nature et l'emplacement des équipements qui ont suscité des débats, ce ne sont pas les sensibilités politiques qui ont fait les majorités, ce sont les projets.

M. Revêche souhaite attirer l'attention sur le coût du transfert enfance-jeunesse, qui au vu du budget prévisionnel montre un reste à charge pour la CCVI d'environ 715 000 € alors qu'une opération « blanche » avait été prônée et affirmée par le cabinet d'audit. Il souhaite que la commission finances puisse travailler sur les dépenses de fonctionnement afin d'optimiser, in fine, les dépenses d'investissement et de rechercher activement toutes les subventions possibles pour chaque projet.

Concernant le transfert enfance jeunesse, M. Houllard précise qu'il conviendra de faire une prospective sur les années à venir une fois le service mis en place et optimisé dans toutes les communes. Il rappelle que le transfert n'est effectif que depuis le 1^{er} janvier 2013, et qu'il a fallu mettre aux normes un certain nombre de structures qui ne l'étaient pas. Les remontées des conseils communaux d'usagers (CCU) se font normalement, le règlement intérieur sera

prochainement modifié et adapté, les équipes vont être optimisées, les formations nécessaires mises en place. L'ensemble de ces actions génère naturellement des dépenses.

M. le président note que le transfert de charges a été effectué sur la base des coûts moyennés de 2008 à 2010 et que, depuis ces trois années de référence, les services réalisés initialement par les huit communes ont connu des évolutions conséquentes, notamment sur le plan de la masse salariale. La différence, aujourd'hui constatée en temps réel de fonctionnement, c'est la CCVI qui l'assume solidairement. M. le président souligne que, depuis la création de la communauté de communes, la position des élus a toujours été, dans les délais qui sont possibles, de mettre aux normes et en conformité avec la réglementation les services qui sont transférés lors des transferts de compétences.

Enfin, revenant sur la déclaration du vice-président B. Bourineau, M. J. Durand observe que, dans toute collectivité humaine, il peut être sain de donner une libre expression au « non-dit ». Dans le cadre de la réalisation du futur budget 2013, si une telle déclaration peut contribuer à rapprocher encore davantage les élus à travers les projets qu'ils portent, la CCVI et les habitants du Val de l'Indre en seront les principaux bénéficiaires.

L'ordre du jour étant épuisé, M. J. Durand lève la séance du conseil communautaire à 22H10.